



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 10258

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé chargé de la santé, sur les demandes exprimées par l'Association de parents d'enfants sourds (APE-IJS). Elle souhaite notamment que, afin d'optimiser la communication, la langue des signes (reconnue en tant que langue dans un décret de 1992), soit reconnue comme langue dans l'enseignement, telle qu'une deuxième langue ou une option, autant pour les sourds que pour les entendants, et que soient donnés aux parents les moyens financiers pour suivre un tel enseignement. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur les problèmes de communication rencontrés par les personnes sourdes. La mise en place d'une formation d'interprète en Langue des signes française (LSF) à l'école supérieure d'interprétariat et de traduction (ESIT), dépendant de l'université de Paris-III, va permettre d'accroître de manière significative le nombre d'interprètes de qualité. Par ailleurs, 90 % des structures qui accueillent les jeunes déficients auditifs utilisent la LSF. En outre, de plus en plus, l'enseignement de la LSF est dispensé par des enseignants sourds. Le développement des services d'interprétariat, des installations combinées du minitel ou du fax, du sous-titrage télétexte, de la langue des signes française ainsi que le coût des prothèses auditives pour les personnes âgées de plus de seize ans sont des problèmes auxquels sont confrontés les personnes sourdes et leurs familles. Le Gouvernement est conscient des difficultés importantes que rencontrent les déficients auditifs dans leur vie quotidienne et qui se trouvent aggravées par les effets de l'évolution accélérée des modes de communication. C'est la raison pour laquelle il a confié à Mme Dominique Gillot, député du Val-d'Oise, une mission sur ce sujet. Les propositions de son rapport, qui vient d'être remis au Premier ministre, permettront d'étayer les nouvelles orientations de la politique du Gouvernement pour une meilleure insertion des personnes sourdes dans la société.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10258

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 1998, page 808

Réponse publiée le : 2 novembre 1998, page 6029